

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°10 (arrêté de promulgation du 24 février 1934)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 février 1934

Numéro JO
n° 447 du 28/02/1934

Date du numéro
28 février 1934

VISAS

Le fouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrête et des conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêts devient exécutoires

Vu la loi du 26 janvier 1934, tendant à réprimer les délits d'espionnage et les agissements délictueux compromettant la sûreté extérieure de l'Etat, insérée au Journal officiel de la République française des 29 et 30 janvier 1934,

TEXTE INTÉGRAL

art. 1

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 26 janvier 1934 susvisée, tendant à réprimer les acilts d'espionnage et les agissements délictueux compromettant sûreté extérieure de l'Etat. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

chapon baissac